

## LE TEMPS D'AGIR

### PACTE EURO-MEDITERRANEEN POUR L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM), l'une des premières Eurorégions d'Europe créée sous la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en 2004, est constituée par le Gouvernement des Iles Baléares (ES), la Région Occitanie (FR) et la Generalitat de Catalogne (ES). En tant qu'acteur clé de la politique régionale européenne, l'EPM est un porte-parole incontournable des valeurs de l'UE sur son territoire. En ce sens, **l'EPM fait un pas en avant et prend un engagement partagé, clair et ferme face à l'urgence climatique mondiale**, s'engageant à prendre des mesures concrètes, justes et efficaces pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

Dans un contexte de crise lié, entre autres, aux urgences climatiques et environnementales, nos territoires et, en particulier, les plus vulnérables - les îles, le littoral et les zones montagneuses - ont déjà dans de nombreux cas largement dépassé - notamment sur le littoral - leur capacité de charge. **Les impacts du changement climatique constituent une menace pour le bien-être et la santé des personnes, le patrimoine culturel, la prospérité économique, les systèmes urbains et les systèmes naturels.** L'adaptation du territoire de l'EPM à la nouvelle réalité biophysique, sociale et économique est aussi l'opportunité d'une transition écologique, énergétique, numérique et plus juste socialement, porteuse d'un nouveau modèle de développement.

**Les scientifiques et les experts nous alertent depuis des décennies sur l'accélération du changement climatique et, plus récemment, sur la possibilité d'atteindre un point de non-retour.** Le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le changement climatique (IPCC) met en garde contre la gravité de la situation, pointe l'action humaine comme responsable de l'accélération du changement climatique et jette les bases pour que les gouvernements prennent des mesures rapides, fortes et efficaces pour inverser la dynamique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui n'ont cessé d'augmenter ces derniers temps. **La préoccupation concernant le changement climatique et environnemental et les risques encourus est particulièrement évidente en Méditerranée** : comme le souligne le premier rapport d'évaluation du Medecc<sup>1</sup>, le climat dans le bassin méditerranéen évolue plus rapidement que les tendances mondiales.

**La population doit aussi faire face à une alerte climatique globale dont souffrent déjà nos territoires**, mais qui risque de s'aggraver à l'avenir. L'augmentation des températures minimales,

---

<sup>1</sup> MedECC (2020) Climate and Environmental Change in the Mediterranean Basin - Current Situation and Risks for the Future. First Mediterranean Assessment Report (Cramer, W., Guiot, J., Marini, K. (eds.)) Union for the Mediterranean, Plan Bleu, UNEP/MAP, Marseille, France, 632pp.

maximales et moyennes, l'ensoleillement et les canicules et nuits tropicales, les sécheresses de plus en plus intenses et fréquentes, l'augmentation du risque de grands incendies de forêt, la montée du niveau de la mer menaçant les zones côtières et deltaïques, la perte de biodiversité et l'intégrité biologique, les phénomènes de précipitations extrêmes, ou la résurgence sur notre territoire de maladies déjà éliminées, sont quelques-unes des conséquences auxquelles nous devons faire face ensemble. **Six ans après l'approbation de l'Accord de Paris, il est urgent d'agir. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons redoubler d'efforts et développer des solutions applicables pour atténuer le changement climatique et nous adapter à ses impacts.**

**L'EPM a souhaité mettre en lumière les politiques climatiques que les régions Occitanie, Catalogne et Baléares ont mises en œuvre sur leurs territoires respectifs en élaborant un engagement commun sur cette question.** Le partage d'un même espace euro-méditerranéen et les enjeux d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique font que ces politiques ont de nombreux éléments communs et synergiques, notamment en ce qui concerne l'espace côtier. Consciente de la gravité de la situation, il s'agit de mettre en œuvre d'urgence des mesures conjointes des régions pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions sur la santé, l'économie et l'environnement. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique, incarnées dans des stratégies, des plans d'action et des processus de gouvernance, sont la principale ressource dont disposent les acteurs agissant sur un territoire pour réduire leur vulnérabilité. A l'EPM, nous en sommes conscients et souhaitons le faire ensemble.

**La nouvelle feuille de route 2021-2030 de l'EPM, pour construire un avenir résilient à l'horizon 2030, s'est fixée comme l'une de ses priorités de répondre à l'urgence climatique et environnementale et d'accélérer la transformation écologique et numérique, y compris la transition énergétique, de nos territoires.** Trois objectifs stratégiques développent cette priorité, concrétisés à la fois en objectifs opérationnels. D'une part, la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel et de notre biodiversité, pour répondre à la fois aux objectifs internationaux fixés par l'ONU autour des ODD et à ceux fixés par le Pacte Vert de l'Union Européenne, la Stratégie européenne sur la Biodiversité, la Stratégie à long terme 2050 (Europe propre) ou la Stratégie européenne d'adaptation au changement climatique. D'autre part, la préservation de nos ressources, notamment l'eau, est fortement menacée par le changement global et les activités humaines. Enfin, l'atteinte de la souveraineté énergétique d'ici 2030, dans le cadre de la nouvelle Loi européenne sur le climat et l'engagement pris par l'UE de réduire de 55% ses émissions d'ici 2030 à travers son paquet « Fit for 55 ».

**Avec la signature de ce Pacte Euroméditerranéen d'Atténuation et d'Adaptation au Changement Climatique, les territoires qui font partie de l'EPM s'engagent, dans le cadre des compétences dont elles disposent, à promouvoir les actions proposées afin d'accroître leur résilience et faire face à l'urgence climatique mondiale.**

1. **Développer de nouveaux modèles de gestion** qui atténuent l'impact humain, réduisent l'exposition au changement climatique et améliorent la durabilité du littoral EPM. Il est nécessaire de promouvoir de nouveaux modèles de développement économique, plus

centrés sur les personnes et la qualité des services, et qui évitent la surpopulation touristique et récupèrent les zones dégradées.

2. **Planifier d'urgence des mesures d'adaptation** aux effets du changement climatique dans les zones côtières, prioriser les actions pour les rendre plus résilientes aux impacts (notamment élévation du niveau de la mer, l'intensification de la fréquence et de l'ampleur des tempêtes qui provoquent un impact plus important de celles-ci sur les systèmes naturels et les infrastructures des zones côtières, les sécheresses récurrentes et extrêmes et la pénurie d'eau) et développer des politiques sectorielles, en particulier dans le secteur du tourisme, des infrastructures et de l'agriculture, en relation avec l'adaptation au changement climatique.
3. **Intensifier la préservation et la restauration des écosystèmes**, en protégeant les espèces et les zones menacées et en rétablissant la dynamique naturelle. Les solutions fondées sur la nature deviennent une opportunité pour améliorer les zones côtières et donneront la priorité à celles de nature artificielle afin d'inverser l'anthropisation du littoral, notamment dans les zones les plus exposées aux risques climatiques ou plus proches des espaces naturels, avec l'objectif de récupérer les dynamiques des écosystèmes côtiers.
4. **S'engager pour une gestion écosystémique et adaptative des zones côtières et marines**, en augmentant la superficie des réserves marines, en régulant les activités de loisirs, en rendant la pêche et l'aquaculture plus durables et en assurant la bonne intégration des parcs éoliens offshore. Les zones deltaïques et humides sont particulièrement sensibles au changement climatique et doivent être protégées et conservées.
5. **Agir sur la gestion des ressources en eau**, en concentrant les efforts sur l'économie de l'eau, sa gestion durable, ainsi que l'amélioration de sa qualité.
6. **Accompagner techniquement et budgétairement** les producteurs locaux agricoles, halieutiques, aquacoles et forestiers dans leur nécessaire adaptation au changement climatique. Nous devons accompagner les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers et toute la chaîne de production alimentaire et forestière dans la transformation de leurs pratiques pour s'orienter vers des pratiques durables, équitables, solidaires et respectueuses de l'environnement.
7. **Approuver des plans d'action spécifiques qui engagent vers la réduction des émissions**. L'objectif approuvé par l'UE de 55% de réduction des émissions d'ici 2030 doit être atteint grâce à des actions spécifiques, budgétisées et programmées pour les différents secteurs économiques. Les lois climatiques adoptées dans chaque territoire doivent être élaborées et mises en œuvre de toute urgence.
8. **S'engager pour la production décentralisée d'énergies renouvelables** et soutenir les actions citoyennes pour la production et la consommation d'énergies renouvelables locales. Il faut favoriser normativement et budgétairement une transition juste pour les citoyens, en diminuant également la consommation énergétique, principalement des maisons, grâce aux innovations.

9. **Transformer la gouvernance en intégrant la société dans son ensemble** et avec les meilleures connaissances scientifiques disponibles. La recherche et la diffusion des connaissances sont les piliers fondamentaux d'une société informée, participative et décisionnelle. La création d'Assemblées de Citoyens Climatiques doit être promue comme un outil complémentaire à la prise de décision institutionnelle.
10. **Renforcer la production de connaissances**, les réseaux de recherche eurorégionaux et la sensibilisation du public à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et marines de l'EPM. L'éducation à l'environnement est une priorité pour un changement de modèle dans le contexte actuel d'urgence climatique.
11. **Appeler les institutions publiques et les entreprises privées à travailler ensemble**, dans le cadre de leurs compétences et dans leur domaine d'action, pour lutter contre les effets du changement climatique dans les zones côtières de l'EPM. Les accords volontaires de réduction des émissions doivent faire place à des engagements obligatoires.